
CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES PYRENEES-ORIENTALES

Concessionnaire

CARÉNAGE MANUTENTION UNITÉS DE PÊCHE



Applicables à compter du 01/01/2020

I. SERVICES CARENAGE

USAGE DES APPAREILS, ÉQUIPEMENTS DE MANUTENTION ET DES TERRE-
PLEINS PORTUAIRES D'ENTRETIEN ET DE RÉPARATION DES BATEAUX

UNITÉS DE PECHE.

MANUTENTIONS AIRE DE CARENAGE / ANSE GERBAL / QUAIS DE PECHE

(Application TVA aux navires de commerce et aux navires des services de l'Etat soumis à TVA).

Manutentions portique élévateur à bateaux 160 t

Par opération, de mise à terre ou mise à l'eau

| | |
|-------------------|-------|
| 0 à 20 tonnes | 199 € |
| de 21 à 40 tonnes | 235 € |
| 41 à 60 tonnes | 280 € |
| 61 à 80 tonnes | 318 € |
| 81 à 100 tonnes | 353 € |
| 101 à 120 tonnes | 381 € |
| 121 à 140 tonnes | 489 € |
| 141 à 160 tonnes | 596 € |

Manutentions effectuées à l'aide de la grue du portique élévateur

Puissance de levage 6 tonnes à 6 mètres

| | |
|--|----------|
| L'heure (toute heure commencée est due) | 145,80 € |
|--|----------|

Manutentions chariots élévateurs ou grue

Par opération de mise à terre ou mise à l'eau

| | |
|--------------------|----------|
| de 0 à 6,00 M | 35,00 € |
| de 6,01 à 7,00 M | 45,00 € |
| de 7,01 à 8,00 M | 62,00 € |
| de 8,01 à 9,50 M | 86,00 € |
| de 9,51 à 11,00 M | 112,00 € |
| de 11,01 à 12,50 M | 141,00 € |

Dans le cas où le bateau reste dans les sangles sans calage, après sa sortie de l'eau, pour une intervention de courte durée, puis, est remis à l'eau, il ne sera facturé qu'une seule opération.

Une **remise de 20 %** sur les tarifs ci-dessus, sera appliquée à compter de la 3ème opération de manutention au cours de la même année.

Une **remise exceptionnelle de 15 %** sera appliquée sur les tarifs ci-dessus aux navires (y compris annexes des navires) qui vendent leur production à la criée.

CALAGE

Les redevances ci-dessus comprennent le calage du navire, la quille étant posée sur des cales à 0,40 m de hauteur (hors fourniture du matériel de calage).

Si l'utilisateur exige un calage situant la quille à une hauteur supérieure, il sera facturé pour tenir compte du temps passé :

| | |
|--|----------|
| Si le calage spécial est demandé au moment de la mise à terre | 104,70 € |
| Si le calage spécial est demandé après : majoration du prix d'une opération | 104,70 € |

Le tarif afférent aux opérations d'assèchement ou de mise à flot est majoré de :
- 100% si elles sont effectuées entre 19 h et 6 h ou le dimanche ou jour férié.

STATIONNEMENT SUR LES QUAIS ET TERRE PLEINS

Navire manutentionné par le portique élévateur à bateaux 160t (fourniture matériel de calage compris)

- 1ère journée **GRATUITE**
- de la 2^{ème} journée à la 20^{ème} journée : **14.32 €** par jour ouvrable
- de la 21^{ème} journée à la 30^{ème} journée : **24.59 €** par jour ouvrable
- à partir de la 31^{ème} journée : **72,1 €** par jour ouvrable (toute journée commencée étant due)

Navire manutentionné par autres engins CCI ou autres moyens extérieurs

| | Avec matériel de calage | Sans matériel de calage |
|----------------------------|-------------------------|-------------------------|
| 1ère journée GRATUITE | | |
| de 0 à 6,00 m par jour | 2,00 € | 1,21 € |
| de 6 à 7,00 m par jour | 2,32 € | 1,45 € |
| de 7 à 8,00 m par jour | 3,27 € | 1,87 € |
| de 8 à 9,50 m par jour | 4,62 € | 2,66 € |
| de 9,50 à 11,00 m par jour | 5,83 € | 3,41 € |

* pour les **annexes des navires** de pêche utilisant le matériel de calage de la concession, un **abattement de 50 %** sera appliqué, **hors stationnement zone de carénage**.

PRESTATIONS ANNEXES

Echafaudages : 5.17 € la journée (toute journée commencée étant due).

Echelles : 1.04 € la journée (toute journée commencée étant due).

Eau douce / électricité

| | <i>0 à 10 m</i> | <i>+ 10m à 20m</i> | <i>+ 20 m</i> |
|---|-----------------|--------------------|----------------|
| Forfait eau douce | 10,31 € | 22,04 € | 32,49 € |
| Forfait électricité (Prise avec borne) | 4,56 € | 10,31 € | 12,99 € |

Opérations de manutention dans le périmètre du port

La mise à disposition d'un engin de manutention avec chauffeur pour toute opération autre que la mise à terre ou la mise à l'eau d'un bateau, dans le périmètre du port, le **¼ d'heure** :

| | |
|---|----------------|
| Chariot élévateur force de levage maxi 2t5 | 16,95 € |
| Chariot élévateur force de levage maxi 13t6 | 26,00 € |
| Chariot élévateur force de levage maxi 26t | 35,12 € |

Le tarif afférent aux opérations de manutention en urgence dans le périmètre du port est majoré de :

- **25 %** si elles sont effectuées de 18 h à 22 h, ou le samedi ;
- **100%** si elles sont effectuées entre 19 h et 6 h ou le dimanche ou jour férié.

Propreté

Les usagers ont l'obligation de procéder au nettoyage des zones de terre-plein qui auront été mises à leur disposition et à l'enlèvement des produits de carénage et d'entretien, lors de la libération de ces zones.

A défaut, la Chambre de Commerce et d'Industrie s'en chargera et facturera son intervention sur la base de : **160 € HT** à l'armateur. (à l'exception des déchets ramenés de la mer)

Responsabilité

Il est bien précisé que l'application des tarifs ci-dessus n'engage en rien la responsabilité du concessionnaire sur le plan du gardiennage des bateaux en stationnement et sur le plan de la sécurité des personnes au droit de ses terre-pleins du fait de la présence de ces bateaux et ce pour quelque cause que ce soit.

Lavage coque

Service rapide de nettoyage de coque à haute vapeur, haute pression (navire sous sangles) réalisé par agent CCI.

Par tranche de 30 minutes : 6 € HT/ ML pour la prestation nettoyage